Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2001

2001/2081(COS) - 15/06/2001 - Acte législatif de mise en oeuvre

ACTE : Recommandation du Conseil sur les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté.

CONTENU : les GOPE 2001 entérinent les stratégies économiques appliquées et les prolongent à la lumière des résultats du Conseil européen de Stockholm (2001), lequel a insisté sur la ferme volonté de l'Union et des États membres d'atteindre l'objectif du plein emploi, qu'ils considèrent comme un moyen important pour relever le défi du vieillissement de la population. Il a également souligné à cette occasion que la promotion du développement durable devait être intégrée dans les GOPE.

Plusieurs grands défis s'annoncent à court, moyen et long terme pour l'UE et la zone euro. Pour y faire face, des politiques économiques appropriées doivent être mises en œuvre dès à présent.

- Un défi à court terme: préserver la croissance et la création d'emplois. L'objectif immédiat est de préserver les bonnes performances économiques dans un environnement économique mondial moins favorable. En particulier, les politiques budgétaires devraient continuer à viser la réalisation de positions budgétaires proches de l'équilibre ou excédentaires. L'existence de marchés plus souples et plus ouverts renforcera la capacité d'adaptation au changement et aidera à amortir les effets des chocs. En outre, les réformes structurelles peuvent avoir un effet positif à court terme dans la mesure où elles se traduisent par des pressions à la baisse sur les prix ;

- Un défi à moyen terme: consolider les bases de la croissance future et de l'emploi. Il convient de réduire la sous-utilisation actuelle des ressources humaines. Cela suppose une révision des réglementations du marché du travail et des institutions concernées afin de diminuer les obstacles à la demande et à l'offre de main-d'œuvre qu'elles peuvent créer. Une augmentation du niveau de participation au marché du travail, notamment ce qui concerne les groupes sous-représentés ou désavantagés, constitue également un élément clé de l'inclusion sociale.

Pour favoriser l'accroissement de l'offre de travail, il faut veiller à ce que le cadre réglementaire encourage les gens à entrer ou à rester sur le marché du travail. Il convient en particulier de poursuivre les réformes des régimes de prélèvements et de prestations afin de renforcer les incitations financières à accepter ou à conserver un emploi. En outre, il convient de favoriser l'apprentissage tout au long de la vie afin d'encourager la participation au marché du travail et d'accroître la flexibilité et la capacité d'adaptation de la main-d'œuvre. L'augmentation de l'offre de travail devra généralement s'accompagner d'investissements de renforcement des capacités. Ceci passe par la création d'un environnement économique favorable à l'investissement, étayé par une infrastructure publique adéquate et une administration publique moderne et efficace, des marchés de produits et de capitaux efficaces, compétitifs et intégrés, la nécessité de stimuler l'esprit d'entreprise et l'innovation dans l'UE et la stimulation de la concurrence au sein du marché intérieur ;

- Un défi à long terme: se préparer aux effets du vieillissement des populations. Les États membres doivent concevoir des stratégies ambitieuses pour répondre aux défis économiques et budgétaires posés par le vieillissement des populations. Les mesures à prendre dans le cadre de ces stratégies pourraient consister à réformer les systèmes de retraite, de soins de santé et de soins aux personnes âgées, à relever

l'âge effectif de départ à la retraite, à favoriser une participation plus importante à l'offre de main-d'œuvre, notamment pour les travailleurs âgés, à mettre en place des fonds de réserve pour les retraites publiques et à les augmenter et, éventuellement, à encourager le développement de régimes de retraite complémentaire privés (2e et 3e piliers).

Les principaux éléments de la stratégie à mettre en œuvre, tant au niveau macroéconomique que microéconomique, sont les suivants:

- garantir la mise en œuvre de politiques macroéconomiques axées sur la croissance et la stabilité;
- améliorer la qualité et la viabilité des finances publiques;
- dynamiser les marchés du travail;
- assurer le fonctionnement efficace des marchés de produits (biens et services);
- promouvoir l'efficacité et l'intégration du marché des services financiers de l'UE;
- encourager l'esprit d'entreprise;
- favoriser l'économie de la connaissance;
- améliorer la durabilité environnementale.